

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-BOUVERET
JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 – 19 heures**

Le seize novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué le neuf novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Bernadette CRUZ, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Mandy BERTHET, Guillaume CHICOTOT, Marco VAN INTHOUDT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Aurégane PAN

Excusés : Cédric GAVARD, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Marie-Jo BRO et Benoit FALCONNET

Procuration : Marie-Jo BRO à Guillaume CHICOTOT, Aurélie CHRISTIN-BENOIT à Jean-Marie TERRASSON, Benoit FALCONNET à Jean-Marc BOUCHET, Cédric GAVARD à Patrick BAU

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal, celui-ci est approuvé.

Madame Bernadette CRUZ est désignée secrétaire de séance.

PREAMBULE

Présentation des corridors et IAE (Infrastructures Agro-Ecologiques) dans le cadre du CTENS du Plateau des Bornes par Mmes Eléa ROSTAING et Odile MONTANT

DELIBERATIONS

➤ **Inscription des crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024**

Monsieur le Maire expose que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, il peut sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir, dès le 1er janvier 2024, des crédits d'investissement sur le budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023.

Considérant que les crédits d'investissement, hors remboursement de la dette, ouverts pour 2023 s'élèvent à 626 938.66 €.

Qu'ainsi le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater jusqu'au quart de cette somme, soit 156 734.66 € avant l'adoption du Budget pour 2024.

Il est proposé la répartition par chapitre et les montants suivants :

- Chapitre 20 (y compris 204) : Immobilisations incorporelles : 30 000 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 126 734.66 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon la répartition précédemment exposée

=> adoptée à l'unanimité

➤ **Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2024**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la commune peut solliciter de l'Etat une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Monsieur le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2024 portant sur l'aménagement d'une aire de fitness dont le financement est le suivant :

Financement du projet					
1) Financements publics :					
	Date dépôt ou réception de la demande de subvention	Date d'obtention ou de notification décision subvention	Dépense subventionnable (€ HT)	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée (€ HT)	Taux de subvention (%)
- Union Européenne			...€	...€	%
- Fonds vert			...€	...€	%
- DETR			74 577.86 €	37 288.93 €	50 %
- DSIL			...€	...€	%
- Autres subventions État			...€	...€	%
- Conseil régional			...€	...€	%
- Conseil départemental			...€	...€	%
- EPCI (Fonds de concours)			...€	...€	%
- Autres financements publics (à préciser)	FNADT, DRAC		...€	...€	%
	Ademe, ANS, agence de l'eau ...	09/05/2023	19/10/2023	39 827 €	19 914 €
Sous total financements publics 1				57 202.93 €	76.70 %
2) Apport de la collectivité :					
- Fonds propres				17 374.93€	23.30 %
- Emprunt(s)				...€	
Sous total autofinancement 2				17 374.93 €	23.30 %
3) Financements privés :					
- Caisse allocations familiales (CAF)				...€	%
- Autres (Mécénat, dons, certificats économie d'énergie, etc, à préciser)€	
Sous total financements privés 3				...€	%
4) Recettes nettes (après déduction des coûts de fonctionnement) :					
- Recettes nettes du projet déduites des dépenses éligibles (recettes à calculer sur la durée d'amortissement de l'immobilisation)				...€	
Sous total recettes 4				...€	%

TOTAL éligible pour le calcul de la subvention : 1+2+3-4	74 577.86€	100 %
--	------------	-------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2024,
- ✓ **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires.

⇒ **adoptée à l'unanimité**

➤ **Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027**

Les Caisses d'Allocations Familiales déploient depuis 2020 de nouveaux dispositifs contractuels permettant de donner un cadre de développement des projets qu'elles financent au sein des territoires. La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale entre les collectivités et la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie (CAF), ce nouveau dispositif contractuel remplace les Contrats enfance Jeunesse (CEJ) signés jusqu'alors entre la CAF 74 et les collectivités du territoire. La CTG a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire.

La signature de la Convention Territoriale Globale par les collectivités détenant des compétences en matière de petite enfance, enfance et/ou jeunesse et signataires d'un Contrat enfance jeunesse est indispensable à la poursuite du maintien financier apporté par la CAF74 aux équipements et services concernés par les CEJ en cours ou récemment échus. En outre les autres communes du territoire ne bénéficiant pas à ce jour d'un Contrat enfance jeunesse ou de subventions de la CAF74 sont invitées à signer la convention. L'objectif est d'engager une démarche fédératrice pour coconstruire une vision partagée du territoire.

Dans le cadre de la démarche de la CTG menée entre la Communauté de Communes Du Pays de Cruseilles, ses communes membres : Allonzier la Caille, Andilly, Cercier, Cernex, Copponex, Cruseilles, Cuvat, Le Sappey, Menthonnex-en-Bornes, Saint-Blaise, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux, Vovray-en-Bornes et la CAF, un diagnostic des dynamiques et des besoins de la population a été mené dès janvier 2023, avec le bureau d'étude ITHEA. Ce diagnostic s'est appuyé sur une étude statistique (INSEE, CAF, Pôle Emploi...) dans le but d'appréhender les besoins de la population par le biais de représentations graphiques et cartographiques, des entretiens et une enquête auprès de la population.

Des enjeux qui en sont ressortis, plusieurs thématiques sont apparues comme prioritaires pour les communes :

- La Petite Enfance : développer une offre d'accueil accessible à toutes les familles sur le territoire
- L'Enfance : proposer une offre répondant aux besoins des familles et renforcer la coopération entre les structures
- La Jeunesse : soutenir la jeunesse du territoire notamment dans son insertion professionnelle
- La parentalité : accompagner et soutenir la parentalité en poursuivant le travail mené et en l'élargissant à d'autres familles
- Le vivre-ensemble : lutter contre l'isolement, à tout âge, sur le territoire et renforcer les solidarités intergénérationnelles

Des orientations stratégiques est sorti un plan d'actions construit sur 5 ans, 2023 – 2027 et validé par le COPIL, le 6 octobre 2023, et par le bureau communautaire le 10 octobre 2023.

Les communes : Allonzier la Caille, Andilly, Cercier, Cernex, Copponex, Cruseilles, Cuvat, Le Sappey, Menthonnex-en-Bornes, Saint-Blaise, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux, Vovray-en-Bornes et la CCPC se sont engagées sur une convention globale territoriale, délibérée et approuvée en Conseil Communautaire le 24 octobre 2023, pour une durée de 5 ans, de 2023 à 2027.

Vu la délibération n°105-2023 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles à la Convention Territoriale Globale,
Considérant le diagnostic partagé réalisé en 2023,

Considérant le plan d'actions correspondant axé autour des objectifs communs,
Considérant que la Convention Territoriale Globale constitue un véritable projet social de territoire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale 2023-2027
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF, pour la période 2023-2027

⇒ adoptée à l'unanimité

➤ Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la commune peut solliciter de l'Etat une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Monsieur le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2024 portant sur l'extension de la cantine dont le financement est le suivant :

Financement du projet					
1) Financements publics :					
	Date dépôt ou réception de la demande de subvention	Date d'obtention ou de notification décision subvention	Dépense subventionnable (€ HT)	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée (€ HT)	Taux de subvention (%)
- Union Européenne			...€	...€	%
- Fonds vert					%
- DETR	Novembre 2023		438 688 €	175 475 €	40 %
- DSIL			...€	...€	%
- Autres subventions État			...€	...€	%
- Conseil régional			...€	...€	%
- Conseil départemental	04/2021	07/06/2021	438 688€	76 860 €	18 %
- EPCI (Fonds de concours)			...€	...€	%
- Autres financements publics (à préciser)	FNADT, DRAC		...€	...€	%
	Ademe, ANS, agence de l'eau€	...€	58 %

Sous total financements publics 1	252 335 €	58 %
2) Apport de la collectivité :		
- Fonds propres	186 353 €	42 %
- Emprunt(s)	...€	
Sous total autofinancement 2	186 353 €	42 %
3) Financements privés :		
- Caisse allocations familiales (CAF)	...€	%
- Autres (Mécénat, dons, certificats économie d'énergie, etc., à préciser)€	
Sous total financements privés 3	...€	%
4) Recettes nettes (après déduction des coûts de fonctionnement) :		
- Recettes nettes du projet déduites des dépenses éligibles (recettes à calculer sur la durée d'amortissement de l'immobilisation)	...€	
Sous total recettes 4	...€	%
TOTAL éligible pour le calcul de la subvention : 1+2+3-4	438 688€	100 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2024,
- ✓ **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires.

=> adoptée à l'unanimité

URBANISME

- Modification du règlement du PLU
Propositions :
 - Flécher les arbres remarquables
 - Limiter les bâtiments publics à 11m de hauteur
 - Stationnement pour vélos ⇔ 2 par logement collectif
- Périmètre « chez Bouchet »
Les élus souhaitent maintenir la volonté de 5 logements comme il est indiqué dans le PLU. Les réseaux sont à faire pour l'ensemble et non en individuel.
- Permis de construire de type écurie en logement chez Falconnet

POSTULAT

- Proposition de vente de bois communal sur pied ⇒ la délibération sera proposée lors de la prochaine séance, le maire précise qu'il est nécessaire d'exploiter la forêt communale notamment pour les arbres « mûrs », mais sans dénaturer le boisé existant.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée du passage au comité social territorial de 2 futurs délibérations : protocole des 1607 heures et prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à nos employés communaux.
- Le Jovet - relevé radar
Le Maire informe que le radar pédagogique a été installé au Jovet les 2 dernières semaines. A ce jour, il en ressort que dans l'ensemble la vitesse est assez respectée. Il est comptabilisé environ plus de 400 véhicules par jour qui emprunte cette voie. Le radar sera de nouveau installé mais sens inverse. Les documents sont envoyés en gendarmerie.
- APEMV : Monsieur le Maire a reçu en rendez-vous l'APEMV concernant la subvention pour le voyage scolaire qui aura lieu en 2024. L'assemblée décide de renouveler la subvention octroyée lors de ce type de projet de 1500€ afin que le conseil départemental puisse également participer financièrement au projet.

RAPPORT DES ACTIONS

- Rencontre avec Mme Cathelain, Conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP par rapport aux nouveaux besoins et au changement de trésorerie qui est à présent à Annemasse après avoir été successivement à Cruseilles puis Saint Julien en Genevois.
- Rencontre avec SA Mont-Blanc :
Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un rendez-vous avec SA Mont-Blanc pour un projet de résidence séniors sur la commune.
- Travaux d'enfouissement « Le Jovet » :
Le raccordement est prévu le 21 décembre prochain. Une partie de la commune sera sans électricité. L'école ainsi que la cantine seront alimentées par un groupe électrogène. Cette phase sera la dernière ligne droite avant la suppression totale de la moyenne tension 20 000 volts sur poteau.
- Agence Nationale du Sport
Sur notre demande, l'organisme a alloué une subvention de 19914€ sur 39827€ HT pour la création de l'aire de fitness. Ce projet sera à réaliser au printemps 2024.
- Convention de gestion en flux des réservations sociales signée avec Haute-Savoie Habitat et SA Mont Blanc suite à la loi ELAN
- NATURA 2000
Le Syndicat Mixte du Salève nous interroge sur notre proposition quant au transfert de compétence de Natura 2000 à la région AURA. L'assemblée est favorable à la poursuite de ce dispositif mais pas que celui-ci soit à charge financièrement des collectivités une fois de plus.... Une réponse sera faite dans ce sens.
- Communauté de Communes – Commission mobilité
La parole est donnée à Jean-Marie Terrasson, membre de la commission mobilité à la CCPC.
Une étude faisabilité est en cours. La CCPC doit équiper certains lieux de bornes de rechargement pour les véhicules. Une prime à l'aide à l'achat aux vélos est en cours d'étude à la CCPC.

- Syane – conseiller en économie d'énergie

Le maire ainsi que Marco Van Inthoudt ont reçu Monsieur Lizee, conseiller en économie d'énergie au Syane pour faire un point sur le dossier. Il y a eu un recensement des différents bâtiments. Il préconise un audit sur le bâtiment du Cercle afin notamment d'isoler le bâtiment, un changement de système de chauffage de l'église, avant d'envisager les travaux, il est nécessaire d'attendre le résultat de cette étude.

- Officiers de réserve 74

La commune a offert un vin d'honneur aux AOR74 à l'issue de leur assemblée générale. Ces derniers nous remercient, les élus et le personnel communal, pour l'accueil.

- Cérémonie du 11 novembre

Elle s'est tenue à Menthonnex. Les conditions météo n'ont pas été favorable à la cérémonie et quelques problèmes de sonorisation. Les enfants des écoles de notre RPI ont participé à la cérémonie, merci aux enseignants.

- Repas de AFN section Cruseilles

Les AFN ont fait leur repas du 11 novembre à la salle du Cercle. La commune a offert un vin d'honneur. Ces derniers nous remercient pour l'accueil et le vin d'honneur.

- Plan Communal de Sauvegarde

Lors du forum des collectivités territoriales à la Roche, des élus ont rencontré Groupama qui se propose de nous aider à rédiger le plan communal de sauvegarde de la commune. Un rendez-vous en visio est à prévoir afin de l'élaborer.

- Réunion avec SA Mont-Blanc et les locataires de l'immeuble « le Tilleul »

Une réunion s'est tenue en mairie avec les locataires de l'immeuble « le tilleul » en présence de SA Mont Blanc. Les locataires ont pu aborder librement les problèmes de voisinage rencontrés, de ménage. Des travaux vont être fait prochainement par SA Mont Blanc sur demande appuyée du Maire.

INFORMATIONS

Le Maire expose diverses informations.

- Les Jeunes Agriculteurs remercie la commune pour le don de bouteilles de vin à l'occasion du comice agricole
- L'association Graines de Favis recrute toujours. N'hésitez pas à en parler autour de vous.
- La communauté de communes sollicite la commune pour la distribution de bulletin « l'Interco ». Les élus le distribueront encore pour cette fois. Il sera à voir si nous pourrions leur proposer une personne pour le faire ou conventionner avec la CCPC afin que les agents communaux le fassent.
- Pour rappel, le repas des aînés a lieu le 19 novembre à midi à l'Auberge des Bornes.
- La répartition de distribution des cadeaux aux aînés a lieu le 11 décembre à 18h30.
- Les manifestations à venir :
 - 2 décembre : marché de Noël de l'APEMV
 - 16 et 17 décembre : Apéro festif – Cercle Rural
 - 21 décembre : repas Noël cantine
 - 23 décembre : défilé de tracteurs des jeunes agriculteurs
 - 24 décembre : Veillée de Noël – Cercle Rural
 - 20 janvier : vœux à la population

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Monsieur le Maire lève la séance à 22h10

A Villy-le-Bouveret, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance
Bernadette CRUZ



Affiché le : 9. 12. 2023
Mis en ligne le : 21. 12. 2023

Le Maire,
Jean-Marc BOUCHET

